



RAPPORT ANNUEL

2025

# Table de matières

## **Rapport du président**

- I.1 Activités de Vitival en 2025
- I.2 Contrôles PER et Certificat par l'ACAV
- I.3 Vitiswiss et Label Vinatura
- I.4 Activités 2025
- I.5 Conclusion

## **I. Rapport de la Commission Technique**

- II.1 Modifications réglementaires
- II.2 Activités

# **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

## **I.1. Activités de Vitival en 2025**

Hormis ses tâches régulières, l'association Vitival s'est consacrée :

- à l'organisation de rencontres à thèmes durant la saison
- à favoriser la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche au sein de la station décentralisée d'Agroscope
- à la collaboration d'un nouveau projet de durabilité (Vin Suisse durable)

Les différents comités se sont réunis une 20aine de fois lors de séances.

### **Chefs de groupe, rencontres à thèmes et station décentralisée**

Les contrôles de saisons ont été remplacés par des rencontres à thèmes ainsi que 2 séances plénières : la plénière d'été a été consacrée au sujet de la dérive et du ruissellement. En fin d'année, la thématique des résidus de produits phytosanitaires dans les vins était à l'ordre du jour: un bilan pluriannuel des résultats de la plateforme résidus de Vitiswiss ainsi que les résultats d'un essai œnologique sur la réduction de résidus dans les vins conduit dans le cadre de la Station décentralisée a été proposé par Agroscope. Aussi bien les aspects pratiques que théoriques ont été abordés dans les deux plénières. Des informations plus détaillées se trouvent dans le rapport de la CT viticole.

Au sein de la station décentralisée une cinquantaine de caves participent au monitoring et suivi de différentes parcelles par des collaborateurs scientifiques d'Agroscope. Des résultats de cette 4<sup>ème</sup> campagne ont été présentés lors de la séance d'échange entre les différents participants de la station décentralisée.

Je profite à cette occasion de remercier toutes les personnes du comité de la commission technique pour leur présence aux réunions, leur participation toujours constructive ainsi que leur soutien.

## **I.2 Contrôles PER et certificat par l'ACAV**

### **PER 2025**

En 2025, le respect des exigences PER a été contrôlé sur 193 exploitations. Une attention particulière a été donnée aux contrôles des bordures tampons près des cours d'eau. L'ACAV a aussi contrôlé 149 exploitations concernant la protection des eaux, entrés en vigueur en 2022. 91 exploitations concernant les nouvelles contributions aux systèmes de production dans le cadre de l'initiative 19.475 « réduire le risque d'utilisation des pesticides ». Depuis 2023 il y a aussi le contrôle sur la dérive et le ruissellement avec sanction en cas de non-respect pour la dérive en 2025. Concernant le ruissellement il n'y aura pas de sanction jusqu'à fin 2026. Il n'y a pas eu de contrôle au programme IP-Suisse en 2025. Depuis 2022 les contrôles viticoles sont effectués sur tablette et les résultats sont ainsi transmis au fur et à mesure de l'avancement des contrôles à l'Office cantonal des paiements directs.

### **Certificat Vitiswiss DD**

37 exploitations ont été contrôlées en 2025.

Sur 71 demandes, 69 des exploitations ont répondu aux exigences, ce qui représente un taux de réussite de 97%. Le nombre d'exploitations faisant le Certificat a de

nouveau régressé en 2025. à noter que le nouveau label Vin Suisse Durables entre en vigueur en 2026.

### **I.3. Vitiswiss DD et Label Vinatura® DD**

Le comité de Vitiswiss s'est réuni à 10 reprises. L'assemblée des délégués a eu lieu le 31 mars à Naters dans le Haut-Valais.

Parmi les activités du comité, voici quelques-unes à souligner :

- Actualisation du système de développement durable
- Actualisation des PER
- Meilleure synergie entre les régions sur la gestion du label et de son contrôle et mise en valeur du label VINATURA DD
- Suivi du projet Vin Suisse durable et avenir de Vitiswiss
- Evaluation et réductions des résidus de produits phytosanitaires par des mesures vitivinicoles ou autres
- Mise en œuvre de mesures et de leurs suivis concernant le plan d'action des produits phytosanitaires
- Suivi de la plate-forme des résidus de produits phytosanitaires : bilan des résultats
- Suivi des relations avec toutes les organisations de la branche (OFAG, SWP, etc.)
- Suivi du dossier sur le train d'ordonnance 2025

#### Exigences PER, prérequis et module viticole 2026

Le cahier des charges pour les PER peut être consulté sur le site de Vitiswiss ou Vitival. Pour 2025, les PER ne subissent pas d'adaptations.

Pour rappel :

La tolérance maximale de 10% pour la fumure à base de phosphore ou d'azote n'est plus admise. Une exception est admise si un apport de matière organique sur un sol qualifié comme ayant une teneur en humus « faible » ou « satisfaisante » peut se faire sans considérer la correction de la norme de phosphore. Ces chiffres sont basés sur une analyse de sol.

En cas d'utilisation de cuivre avant fleur, la limite reste de 4 kg de cuivre métal par année. A faire attention aux exigences des différents labels qui sont souvent limités à 3 kg.

Pour les apports d'azote organique, seul l'azote disponible est pris en considération. Pour les engrais organiques du commerce, sans mention spécifique sur l'emballage, l'azote disponible correspond au 70 % de l'azote total.

Lors de l'emploi des produits phytosanitaire, il y a la nécessité de mettre en place 1 point visant à limiter la dérive et 1 point visant à limiter le ruissellement dans les zones à risque.

Dans le cadre des SVBN, l'application d'herbicide n'est possible que sur une largeur de 50 cm au maximum.

#### **I.4. Activités 2025**

##### Vin Suisse Durable

Après l'échec du projet Vin suisse durable (VSD) en tant que projet OQuaDu (ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire) qui avait comme ambition de devenir le socle commun d'une norme nationale de production durable pour la vitiviniculture, Vitiswiss a repris le lead et a attribué un mandat « Accompagnement à la mise en place du projet de label Vin Suisse Durable (VSD) » à Proconseil qui comprend les éléments suivants :

- Proposition de cahier des charges et schéma de contrôle
- Contacts pour création identité visuelle
- Entretiens avec partenaires
- Rédaction rapport de synthèse et présentations

En janvier 2026, lors du salon d'Agrovina à Martigny, le nouveau concept a été présenté.

Il s'agit de l'évolution nécessaire du certificat VITISWISS et de son label VINATURA. Il intègre pleinement les trois piliers du développement durable, de la vigne à la bouteille, afin de répondre avec pertinence aux enjeux actuels et futurs de la viticulture et de l'œnologie. L'objectif est également de simplifier le concept tout en préservant la rigueur, la crédibilité et la fiabilité qui ont fait sa force au fil des années.

Le nouveau concept se veut compatible avec les autres démarches de qualité environnementale afin de rassembler la multitude de labels sous un visuel simple, fort et fédérateur. Cette démarche permettra de valoriser l'engagement des producteurs suisses, qui s'investissent volontairement au-delà des exigences légales tout en renforçant la visibilité et l'attractivité des vins suisses issus d'une approche globale de durabilité.

A l'aide d'un nouveau logo épuré et immédiatement reconnaissable, la provenance suisse et la durabilité sont mis en avant. Il s'appuiera sur l'image positive et la confiance que ces notions inspirent aux consommateurs. Par ailleurs, un dispositif de communication grand public est d'ores et déjà prévu afin d'amplifier l'impact de cette démarche.

Le site internet dédié est actuellement en construction mais vous pouvez nous transmettre vos remarques et vos questions à l'adresse suivante : [info@vinsuissedurable.ch](mailto:info@vinsuissedurable.ch)

##### Plateforme analyse de résidus

La plateforme d'analyse de résidus phytosanitaires initiée par Vitiswiss en 2018 continue à répondre aux besoins des viticulteurs. Un article scientifique a été publié l'année passée avec une synthèse des résultats de +/- 500 vins analysés entre 2019 et 2024.

Depuis l'année passée, c'est le laboratoire cantonal du Valais qui réceptionne 4 fois par année les échantillons et coordonne la logistique. Avec l'amélioration de différents

processus, les résultats d'analyses peuvent être transmises rapidement auprès des entreprises vitivinielles.

Le Forum Vitivinicole Suisse sous sa nouvelle forme a eu lieu pour la deuxième fois en novembre 2025 à Berne. Cette journée, organisée par Agroscope et dédiée à des prestations de recherche et des ateliers de travail qui donnent la possibilité à la branche de s'exprimer sur des thématiques actuelles et de pouvoir agir sur le programme d'activité de la recherche fut un succès.

### **I.5. Conclusions**

Les rencontres à thèmes ainsi que les séances plénières ont mobilisé beaucoup de participants et les retours sont positifs. Il en va de même pour la collaboration avec la station décentralisée pour la viticulture et l'œnologie en Valais : la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche a mené à beaucoup d'échanges d'informations entre les vigneronnes et les scientifiques d'Agroscope.

Le concept de durabilité est parfois un paradoxe : tout le monde en parle, mais presque personne ne sait ce qu'il recouvre réellement. La plupart des gens utilisent ce terme comme synonyme de protection de l'environnement. Pourtant, la durabilité est bien plus profonde. Elle a un côté écologique, un aspect économique et un aspect social. Ces deux derniers piliers deviennent de plus en plus importants et forment la base si on a la vision de promouvoir un vignoble socialement et économiquement viable.

Le « nouveau » label Vin Suisse Durable a comme but de mettre en valeur les 3 piliers de la durabilité ainsi que l'aspect œnologique pour être le premier label qui réunit les producteurs suisses engagés dans une démarche volontaire de durabilité complète, de la vigne au verre. Le lancement a eu lieu en début d'année et nous espérons que beaucoup de vigneronnes et de caves adhèrent à cette démarche.

Le nouveau concept se veut compatible avec les autres démarches de qualité environnementale afin de rassembler la multitude de labels sous un visuel simple, fort et fédérateur.

Nous comptons sur votre participation pour faire vivre notre association dans le but d'échanger et de progresser ensemble dans notre profession. Donnons-nous envie de faire de la viticulture !

Je vous remercie de votre attention, je souhaite bon vent à tous nos projets, et vous adresse mes meilleurs vœux pour la saison viticole 2026.

Le Président  
Stéphane Kellenberger

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE 2025 (AG 2026)

## II.1 Modifications réglementaires

L'année 2025 a été marquée par l'introduction de diverses modifications réglementaires découlant en partie de l'initiative parlementaire 19.475 visant notamment la diminution des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que les pertes d'éléments fertilisants.

### PER

Au niveau des PER, pour la fumure organique, seul l'azote disponible est pris en compte selon le chapitre 3.8 du Guide Suisse-Bilanz. Cela correspond à 70% de l'azote total ( $N_{\text{tot}}$ ).

L'application d'herbicides racinaires après la mi-juin est interdite. Depuis 2025, les instances cantonales peuvent délivrer dans des cas dûment motivés des autorisations spéciales limitées dans le temps pour des interventions herbicides. Compte tenu de la présence de populations de *Conyza bonariensis* ainsi que *sumatrensis* résistantes au glyphosate entre Agarn et Port-Valais, l'Office de la vigne et du vin a autorisé une application de Flazasulfuron entre la mi-juin et le 31 août 2025 tout en définissant un cadre très strict.

Anciennement, l'utilisation de cuivre avant floraison était autorisée pour autant que la quantité de cuivre métal ne dépassait pas 3 kg/ha/an sur les surfaces concernées. Dès 2025 cette exception a été levée, l'utilisation de cuivre est désormais autorisée durant toute la saison avec un maximum de 4 kg/ha/an ce cuivre métal.

Annoncées depuis plusieurs années, la mise en œuvre systématique d'un point anti-dérive lors de chaque traitement respectivement la mise en place de mesures pour obtenir un point anti-ruissellement dans certaines situations spécifiques sont obligatoires dès 2025. Le respect de ces exigences fait désormais partie intégrante des contrôles PER. Les éventuels manquements concernant le ruissellement ne seront toutefois sanctionnés qu'à partir de 2027.

### Certificat Vitiswiss

Dès 2025 les surfaces de promotion de la biodiversité doivent représenter au moins 7% de la surface viticole et non plus 3.5% comme précédemment.

## II.2 Activités

### Commission technique viticole de Vitiswiss

La commission technique viticole de Vitiswiss, dont font partie Julien Richard et Guillaume Favre, s'est réuni en août 2025 pour sa traditionnelle séance annuelle. Durant cette rencontre, il a notamment été question de l'abolition dès 2027 de l'exception permettant d'appliquer des fongicides homologués pour des traitements à 3 mètres des eaux superficiels sur le segment dès le 4<sup>e</sup> et jusqu'au 6<sup>e</sup> mètre par rapport aux cours d'eau. Vitiswiss a proposé à l'OFAG d'autoriser les fongicides admis en viticulture biologique dès le 4<sup>e</sup> m. Dans le cadre de la révision de l'OPD en cours,

l'OFAG propose de maintenir le statu quo. Cette option est toutefois vivement combattue en Suisse alémanique.

Par soucis d'une mise en œuvre uniforme, lors de cette séance, il a été également défini que les distances à respecter lors de la mise en place des mesures anti-dérive se mesurent à plat et que celles concernant le ruissellement se mesurent dans la pente. Le comité de Vitiswiss a été chargé d'en informer l'OFAG.

### **Transmission d'informations**

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux viticulteurs de Vitival, membres du réseau de parcelles, qui nous relayent tout au long de la saison viticole leurs observations phytosanitaires. Ces informations complètent celles de l'Office de la Vigne et du Vin dans le cadre de la rédaction du communiqué phyto.

### **Formation continue en 2025**

En termes de formation continue diverses manifestations vous ont été proposées tout au long de l'année.

La saison 2025 a démarré en février avec un cours dédié au projet du Vignoble du 21<sup>e</sup> siècle et la gestion des plantations.

En février encore, 4 bilans d'hiver décentralisés, dont 2 avec la participation du FiBL, ont été réalisés.

L'activité du mois de mai a été consacrée aux engrais verts et à l'évaluation de leurs restitutions selon la méthode MERCI.

Les traditionnels contrôles de saison permettant de faire un point sur l'état phytosanitaire du vignoble ont eu lieu les 12 et 13 juin 2025.

En juillet, 1 soirée d'information a été mise sur pied pour vous présenter la mise en œuvre des règles anti-ruissellement et anti-dérive. M. Arnaud Barras a présenté les différentes actions mises en œuvre dans le vignoble valaisan par la Station ornithologique suisse. Ce cours s'est terminé par un souper commun.

En août vous avez eu l'opportunité de visiter divers essais viticoles mis en place à Leytron dans le cadre de la station décentralisée en viticulture et œnologie.







La plénière de fin de saison viticole 2025 a porté sur la thématique des résidus dans le vin. M. Pierre-Henri Dubuis a présenté les résultats des analyses réalisés dans le cadre de la plate-forme de Vitiswiss. La famille Rouvinez a exposé la démarche initiée par sa cave, afin d'optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires dans le vignoble et de diminuer les résidus dans leurs vins. M. Federico Sizzano mis en lumière le potentiel et les limites des fibres végétales pour extraire les résidus de produits phytosanitaires dans les moûts.

Pour terminer, un cours portant sur la sécurité et le bien-être au travail a été mis sur pied en collaboration avec la SUVA.

J'en profite pour remercier Julien Richard (technicien de Vitival), Fanny Crettenand, Elia Gabrieli, Clément Magliocco et Gaël Roten (collaborateurs à l'OVVin), les intervenants et les membres Vitival et de Bio-Valais pour leur participation active à ces activités de formation continue.

## Formation continue 2026

Au niveau de la formation continue, voici le programme des cours proposés en 2026.

Activité	Date Bas-Valais	Date Haut-Valais
Bilans d'hiver 	2 mars 2026	10 mars 2026
Parcours viticole « Conserver et augmenter la biodiversité dans le vignoble » 	21 avril 2026	
Contrôle de saison 	Mi-juin 2026	Mi-juin 2026
Vignoble du 21 <sup>e</sup> siècle et soutiens à la réunification des parcelles 	Fin juillet/début août 2026	
Reconnaître les jaunisses de la vigne 	Mi-août 2026	Mi-août 2026
Plénière de fin de saison  Journée thématique EAU – Enjeux et solutions pour une gestion durable	Novembre 2026	

Si vous avez des besoins en formation ou des propositions de cours n'hésitez pas à nous les communiquer.

## Station décentralisée

Lancée en 2022 avec la participation de Vitival, la **station de recherche décentralisée en viticulture et œnologie** du Valais a poursuivi ses activités en 2025. Pour le volet viticole, on notera notamment :

- le suivi pour la 4<sup>ème</sup> année d'un réseau 92 parcelles viticoles participant aux projets « gestion de l'entretien du sol pauvre en utilisation d'herbicide » ainsi que « gestion raisonnée de l'eau en contexte de réchauffement climatique » ;
- le suivi pour la 4<sup>ème</sup> année d'un essai d'entretien du sol avec réduction d'herbicides à Châteauneuf ;
- la poursuite de la sélection de cépages résistants proches de cépages typiques du Valais ; et
- la mise en place d'une parcelle d'essai pour l'évaluation de différents porte-greffes tolérants à la sécheresse pour les cépages arvine et cornalin du Valais en conditions valaisannes.

En parallèle, la station de recherche décentralisée en œnologie a poursuivi des essais portant sur :

- l'acidification biologique des moûts en fermentation ;
- l'étude de l'impact du stress hydro-azoté sur la qualité des vins et le développement de mesures correctives en cave ;

- l'évaluation de populations de levures indigènes en fermentation alcoolique spontanée ; et
- l'impact du cuivre sur la fermentation et la qualité des vins.

Les travaux de la station décentralisée ont débouché en 2025 sur la publication de différents articles scientifiques, dont :

- La réduction des résidus phytosanitaires dans les moûts par l'utilisation de fibres végétales ;
- L'utilisation de *Lachancea thermotolerans* pour la bioacidification des moûts ; et
- L'enquête sur la nutrition azotée des moûts des cépages Chasselas et Arvine en Valais.

Un grand merci aux vigneron·ne·s qui mettent leurs vignes, de la vendange et les informations utiles à disposition de la station décentralisée.

### **Prospection des jaunisses de la vigne**

Compte tenu de la présence de plusieurs foyers de flavescence dorée dans le vignoble de 13 communes valaisannes, la surveillance systématique du territoire est une mesure primordiale. Par conséquent, dès août, le **contrôle des jaunisses de la vigne** (bois noir et flavescence dorée) a été réalisé dans les 13 communes réglementées pour la 3<sup>e</sup> fois par les groupements agricoles. Des membres de Vitival, ainsi que des collaborateurs de l'Office de la vigne et du vin ont prospecté plus de 1'378 ha de vigne, soit 30% du vignoble.

Cet important travail a conduit à la découverte de 7'316 ceps positifs à la flavescence dorée et 135 au bois noir, ainsi qu'à l'extension de la maladie sur 1 nouvelle commune, soit Conthey. Dès 2026, la surface des périmètres en lutte obligatoire passera de 960 ha à 1'321 ha. Pour rappel, **en plus de Port-Valais, Vouvry, Vionnaz et Collonges, toutes les communes sises entre Vétroz et Sion (inclus) sont réglementées.** Cette situation est très préoccupante. Nous invitons donc à adopter toutes les mesures utiles pour éviter la propagation de cette maladie incurable dans le vignoble valaisan et à bien contrôler vos vignes. Seul un engagement sans faille de tous permet d'enrayer le développement de la flavescence dorée.

Que les responsables de groupe, ainsi que tous les membres de Vitival, qui se sont investis dans ces contrôles, soient ici remerciés. Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous fin août 2026 pour de nouvelles prospections.

Au nom de la Commission technique, je tiens à vous remercier, toutes et tous, de votre contribution pour le développement d'une viticulture durable, en accord avec l'environnement et les attentes de la société.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une année 2026 fructueuse.